

NOTICE
pour le flacon de 100 ml
Baycox 25 mg/ml, solution pour administration dans l'eau de boisson pour poulets et dindes

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Elanco Animal Health GmbH
Alfred-Nobel-Str. 50
40789 Monheim
Allemagne

Fabricant responsable de la libération des lots :

KVP Pharma- und Veterinär Produkte GmbH
Projensdorfer Str. 324
D-24106 Kiel

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Baycox 25 mg/ml, solution pour administration dans l'eau de boisson pour poulets et dindes
toltrazuril

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 ml de solution contient :

Substance active :

Toltrazuril 25 mg

Solution incolore à brune.

4. INDICATIONS

Chez les poulets et les dindes, traitement de la coccidiose causée par une infection par différentes espèces d'*Eimeria* :

Poulets : *E. acervulina*, *E. brunetti*, *E. maxima*, *E. mitis*, *E. necatrix*, *E. tenella*.

Dindes : *E. adenoides* et *E. meleagrimitis*.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser chez les animaux qui présentent une hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun effet connu.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCES CIBLES

Poulets (poulets de chair, poulettes et reproducteurs) et dindes

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Administration orale dans l'eau de boisson.

Pour garantir l'administration d'une dose correcte, il faut calculer avec précision le poids total des animaux traités et la consommation quotidienne d'eau.

La posologie est de 7 mg de toltrazuril par kilo de poids corporel (PC) par jour (= 0,28 ml de produit par kg de PC par jour). Le traitement s'effectue sur deux jours consécutifs.

Il est recommandé d'administrer le produit en continu sur une période de 24 heures par jour pendant 2 jours consécutifs.

En cas d'utilisation d'un distributeur automatique, le médicament doit être administré sur une période de 8 heures par jour pendant 2 jours consécutifs.

L'eau de boisson médicamenteuse doit être changée toutes les 24 heures.

La posologie sera calculée sur la base de la consommation d'eau réelle et actuelle des animaux, car elle varie en fonction de l'espèce, de l'âge, de l'état de santé et de la destination prévue des animaux, ainsi que des conditions d'hébergement (p. ex. température ambiante, éclairage).

Dans le cas du traitement continu pendant 24 heures, le volume du produit à mélanger dans l'eau de boisson des animaux à traiter se calcule à l'aide de la formule ci-dessous :

Volume de produit nécessaire par litre d'eau de boisson :

0,28 ml de produit par kg de PC par jour	x	PC moyen (kg) des animaux à traiter	=	x ml de produit par litre d'eau de boisson
Consommation moyenne d'eau de boisson en litres par animal pendant 24 heures				

Volume total de produit nécessaire par jour (24 h) :

Le volume calculé (x ml de produit par litre) doit être multiplié par la consommation totale d'eau de boisson (l) par jour (24 h).

Dans le cas du traitement à administrer pendant 8 heures par jour, le volume du produit à mélanger dans l'eau de boisson des animaux à traiter se calcule à l'aide de la formule ci-dessous :

Volume de produit nécessaire par litre d'eau de boisson :

0,28 ml de produit par kg de PC par jour	x	PC moyen (kg) des animaux à traiter	=	y ml de produit par litre d'eau de boisson
Consommation moyenne d'eau de boisson en litres par animal pendant 8 heures				

Volume total de produit nécessaire pour 8 heures de traitement :

Le volume calculé (y ml de produit par litre) doit être multiplié par la consommation totale d'eau de boisson (l) par période de 8 heures.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Le volume approprié de solution doit être ajouté quotidiennement à l'eau de boisson tout en mélangeant.

Si le volume de produit ajouté est compris entre 1 et 4 ml par litre d'eau de boisson, la solubilité du produit est garantie pendant la durée du traitement.

Pour s'assurer que tous les animaux boivent une quantité équivalente, prévoir suffisamment d'espace autour de l'abreuvoir. Les animaux élevés en plein air doivent être gardés à l'intérieur pendant le traitement.

Après la fin du traitement, le système d'approvisionnement en eau doit être nettoyé de manière appropriée afin d'éviter une exposition à des doses sous-thérapeutiques résiduelles, en particulier s'il risque de favoriser l'apparition d'une résistance.

La pr dilution et l'administration du produit   l'aide d'une pompe doseuse (doseur) sont d conseill es. Utiliser de pr f rence un r servoir.

10. TEMPS D'ATTENTE

Poulets :

Viande et abats : 16 jours

Dindes :

Viande et abats : 16 jours

 ufs : Ne pas utiliser chez les oiseaux produisant ou destin s   produire des  ufs pour la consommation humaine. Ne pas utiliser au cours des 6 semaines pr c dant la p riode de ponte.

11. CONDITIONS PARTICULI RES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la port e des enfants.

  conserver   une temp rature ne d passant pas 25  C.

Dur e de conservation apr s la premi re ouverture du conditionnement primaire : 3 mois

Lorsque le conditionnement primaire est entam  (ouvert) pour la premi re fois, calculer la date   laquelle tout reste de produit dans la bo te doit  tre  limin    l'aide de la dur e de conservation en cours d'utilisation sp cifi e dans cette notice. La date d' limination ainsi calcul e doit  tre inscrite dans l'espace pr vu   cet effet.

Ne pas utiliser ce m dicament v t rinaire apr s la date de p remption figurant sur le conditionnement primaire apr s « EXP : ». La date de p remption correspond au dernier jour du mois indiqu .

Apr s une dur e de conservation prolong e, la solution peut prendre une couleur jaune   jaune-brun sans que cela n'affecte la qualit  du produit.

Apr s dilution, utiliser l'eau m dicamenteuse dans les 24 heures,  liminer tout reste d'eau non consomm  apr s ce d lai.

12. MISES EN GARDE PARTICULI RES

Pr cautions particuli res pour chaque esp ce cible :

Une bonne hygi ne permet de r duire le risque de coccidiose. En plus d'administrer le traitement, il est donc recommand  de rem dier   tous les manquements  ventuels au niveau de l' levage. Les poulaillers doivent  tre maintenus propres et secs.

Il est recommand  de traiter tous les animaux du m me enclos. Pour optimiser les r sultats, les animaux devraient  tre trait s avant l'apparition des signes cliniques dans l'ensemble du groupe.

Pr cautions particuli res d'utilisation chez l'animal :

Comme avec tout anticoccidien, l'usage fr quent et prolong  d'un antiprotozoaire de la m me classe peut conduire au d veloppement d'une r sistance. Il importe de respecter la posologie recommand e pour r duire au minimum le risque de r sistance.

En pr sence d'une r sistance, l'utilisation d'un autre antiprotozoaire appartenant   une autre classe ou ayant un autre m canisme d'action doit  tre envisag e.

Ce m dicament v t rinaire ne doit pas  tre utilis  avec des additifs alimentaires ni avec d'autres m dicaments v t rinaires susceptibles d'interf rer avec l'efficacit  du produit tels que les « coccidiostatiques » et les « histomonostatiques ».

Pour obtenir les meilleurs résultats, le traitement doit être instauré avant l'apparition des signes cliniques de la maladie dans l'ensemble du groupe.

Le médicament vétérinaire est une solution fortement alcaline et ne doit pas être administré non dilué.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Les personnes présentant une hypersensibilité connue au toltrazuril devraient éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Le médicament vétérinaire est une solution alcaline.

Porter des gants en caoutchouc synthétique pendant la manipulation du produit.

Eviter tout contact avec la peau et les muqueuses.

Porter des gants en caoutchouc synthétique pendant la manipulation du produit.

En cas de contact direct avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après utilisation.

Ponte :

Sans objet, voir la rubrique 10 « Temps d'attente »

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Chez les dindes, l'association du produit avec des antibiotiques peut conduire à une réduction de la consommation d'eau. L'administration concomitante d'autres substances dans l'eau de boisson doit être évitée.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Une réduction de la consommation d'eau de boisson peut être le premier signe d'un surdosage. Ce phénomène ne s'observe qu'après l'administration d'une dose plus de 10 fois supérieure à la posologie recommandée.

Incompatibilités :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

05/2025

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Nature et composition du conditionnement primaire

Flacons blancs en PEHD de 100 ml (disponibles en boîtes de 1 x 100 ml) fermés par un bouchon à vis vert clair en polypropylène doté d'un dispositif d'inviolabilité de couleur rouge.

Flacons blancs en PEHD de 1 000 ml fermés par un bouchon à vis vert clair en polypropylène doté d'un dispositif d'inviolabilité de couleur rouge.

Bidons blancs en PEHD de 5 000 ml munis d'un disque d'étanchéité en aluminium et fermés par un bouchon à vis noir en polyéthylène doté d'un dispositif d'inviolabilité de couleur jaune.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

BE-V478480